



LO holding Lausanne-Ouchy SA, Lausanne

Radiation de la cotation (décoration) de toutes les actions nominatives de LO holding Lausanne-Ouchy SA d'une valeur nominale de CHF 100 chacune

Motifs de la décoration En date du 9 septembre 2009, Mobimo Holding AG, Lucerne ("Mobimo"), a publié une offre publique d'échange (l' "Offre") au sens des art. 22ss de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières ("LBVM") portant sur toutes les actions nominatives de LO holding Lausanne-Ouchy SA, Lausanne ("LO") d'une valeur nominale de CHF 100 chacune (les "Actions LO"). A l'issue de l'Offre, Mobimo contrôlait directement et indirectement 98.9% du capital et des droits de vote de LO. Par jugement du 6 mai 2010, le tribunal d'arrondissement de Lausanne a annulé les Actions LO demeurées en mains du public en vertu de l'art. 33 LBVM. La cotation des Actions LO a dès lors perdu tout objet.

Indemnisation Une indemnité sera versée aux titulaires des Actions LO annulées sur la base du prix offert dans le cadre de l'Offre, à savoir 8.3 actions Mobimo par Action LO annulée. Les fractions d'action Mobimo formant rompu seront compensées sur la base d'un prix de CHF 164.16 par action Mobimo. Les banques dépositaires créditeront l'indemnité aux titulaires des Actions LO annulées vraisemblablement en date du 10 juin 2010. Les actionnaires de LO qui conservent leurs Actions LO à domicile ou dans un coffre seront informés directement par les registres des actions de LO.

Dernier jour de négoce Les Actions LO seront négociées au SIX Swiss Exchange jusqu'au 3 juin 2010 (dernier jour effectif de négoce).

Radiation de la cotation Le SIX Swiss Exchange a fait droit à la demande de radiation de la cotation de LO. La radiation de la cotation interviendra le 4 juin 2010.

	N° de valeur	ISIN	Ticker
Action nominative de CHF 100 nominal	163 915	CH 000 163 915 9	LOUN